

**DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
 DANS LE CADRE D'UN DÉMÉNAGEMENT**

Article L 2122-1 du code général des propriétés des personnes publiques

Votre demande doit impérativement être déposée **au minimum dix jours ouvrés** avant la date de début du déménagement (*hors week-end et jours fériés*).

En cas de non-respect de ce délai, aucun arrêté ne sera délivré.

LE DEMANDEUR :

Mme M. Prénom et NOM :

Entreprise Raison sociale :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone (numéro où la personne peut être jointe à tout moment) :

Courriel :

Pour les entreprises, ce déménagement est réalisé pour le compte de :

DÉMÉNAGEMENT :

	Adresse	Date	Horaires
Départ			Deh àh
Arrivée			Deh àh

VEHICULE :

personnel - immatriculation :

de location / professionnels (*pas de plaque d'immat. à indiquer*)

MODALITÉS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :

Stationnement d'un véhicule ou d'un camion de déménagement.
 TONNAGE : Maximum 3.5 tonnes pour le centre-ville *à l'intérieur des boulevards*
 Maximum 7.5 tonnes *sur les boulevards et en périphérie*

Monte-meubles (*pour professionnels*) : Adresse départ Adresse arrivée

Installation des panneaux réglementaires sur emplacement matérialisé par les services de la Ville.
(uniquement si le demandeur se situe hors de Poitiers)

Je demande l'autorisation d'occuper temporairement le domaine public selon les modalités indiquées ci-dessus.

J'ai bien noté que :

- je devrai mettre en place les panneaux réglementaires 48 heures avant le déménagement, en application du Code de la Route, et que ces panneaux sont à retirer au parking de la Gare Toumaï, 52 boulevard du Grand Cerf, auprès du Chef de Parc, sur présentation de l'arrêté municipal signé.
- je devrai payer le montant de la redevance de stationnement due (paiement à l'horodateur).

Fait à :

Le :

Prénom, NOM :

Signature

Document à adresser à : occupation.domaine.public@poitiers.fr